



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2020-99 pour les frais de refinancement en lien avec l'édifice Amable-Bélanger et le Poste de la Sûreté du Québec » a été adopté par le conseil des maires le 25 novembre 2020 et entre en vigueur conformément à la loi.

L'objet de ce règlement est relatif aux frais de vente (escompte) en lien avec le refinancement estimés à un montant maximum de 56 122 \$ (2 %).

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 10^e jour de décembre 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque